

Septembre 2018



Dans ce numéro :

1. Edito
2. Comité Technique Local du 31/05/2018
3. CHSCT du 14/06/2018
4. Comité Technique Local du 06/07/2018
5. CAP Locales
6. Infos diverses :
 - listes d'aptitude ;
 - élections professionnelles



**NE RESTEZ
PAS ISOLÉS !**

Syndiquez vous à la
CGT Finances
Publiques

Grand bradage de la DGFIP !

Sous couvert, une nouvelle fois, de moderniser l'état, le gouvernement veut liquider la Fonction Publique et mettre à bas la DGFIP.

Le rapport CAP 2022, les annonces faites par MM Darmanin et Dussopt concernant la réorganisation des services de Bercy laissent augurer une profonde remise en cause de la DGFIP, une saignée en termes d'effectifs pour la DGFIP, une explosion des garanties statutaires.

Gérald Darmanin prévoit :

- « le rapprochement entre le recouvrement réalisé au sein de la sphère Etat et de la sphère sociale par la constitution d'une agence unique de recouvrement » ;
- la mise en place d'un «compte financier unique», qui crée les conditions pour la fermeture en masse des trésoreries de proximité ;
- l'expérimentation d'agences comptables pour les plus grandes collectivités et la fin du paiement en numéraire auprès du réseau de la DGFIP ;
- « une réorganisation territoriale de l'administration » « en un mouvement de déconcentration d'une partie des services qui sont actuellement en Ile-de-France afin de les réimplanter en régions et des services actuellement dans les métropoles afin de les réimplanter dans les territoires ruraux ou péri-urbains ».
- Pour la DGFIP, le recouvrement mais aussi le contrôle (préconisation du rapport CAP 2022) sont visés par le passage en « agences », des structures qui fonctionnent suivant les règles de droit privé et passent un contrat avec l'Etat. Dans ce cadre le statut n'a plus sa place. Le service public non plus.

Nul doute que toutes ces opérations de déménagements, suppressions et concentrations de services vont être l'occasion de proposer à des milliers, voire à des dizaines de milliers d'agents une mobilité non souhaitée, le cadre idéal pour se débarrasser de ceux qui ne voudront pas suivre. Si le ministre refuse encore de donner des chiffres de suppressions d'emplois, ce sont entre 20 000 et 30 000 emplois qui disparaîtraient à la DGFIP, soit plus que les départs en retraite.

Le secrétaire d'État, M. Olivier Dussopt, a évoqué « la suppression de la compétence de la CAP sur les mutations ». Les agents seraient affectés directement par le directeur sans aucun recours possible. Il s'agit également de déconcentrer largement entre les mains des directeurs la promotion interne et les sanctions disciplinaires. Les agents seraient livrés sans droit à l'arbitraire.

Nous reviendrons lors de nos HMI de rentrée, sur toutes ces annonces et d'autres extraites de CAP2022, qui forment un plan cohérent de **démantèlement de A à Z de notre administration**, de nos emplois, de nos garanties statutaires et du service public.

Ce plan doit être retiré !

Il n'y a rien à négocier dans ce cadre destructeur.

Seule la mobilisation la plus massive possible en ce sens des agents dans l'unité avec les organisations syndicales pourra contraindre le gouvernement à reculer.



COMPTE RENDU DU CTL DU 31 MAI 2018

La CGT Finances Publiques a lu une déclaration liminaire (en ligne sur notre site local <http://www.dgfip.cgt.fr/91/>)

A l'ordre du jour de ce CTL :

- 1- Aménagement des horaires d'ouverture au public des sites d'Etampes et de Yerres (pour avis)
- 2- Gestion du recouvrement des créances patrimoniales au SDE d'Etampes au 1er septembre 2018 (pour avis)
- 3- Mise en place de la caisse unique sur le site d'Etampes (pour avis)
- 4- Fusion des secteurs d'assiette au SIP de Massy (pour avis)
- 5- Budget de la DDFiP de l'Essonne. Bilan de l'exercice 2017. Projet de budget pour 2018 (pour avis)
- 6- Points divers

Nos élus sont intervenus notamment sur la présentation faite par la direction de la consultation positive des agents aux réductions des horaires d'ouverture au public. Or cette "proposition" a trop souvent été présentée aux agents comme inéluctable. Nous savons tous que cet avis ne reflète pas une volonté des agents de moins recevoir le public, mais répond à ce qui devient une nécessité compte tenu du manque grandissant de personnels et des charges de travail qui augmentent pour chacun.

La CGT Finances Publiques a voté contre le principe de fermetures progressives des accueils du public, les perspectives de notre administration étant claires : plus d'accueil du tout sans rendez-vous. Et combien de postes en moins l'an prochain pour l'accueil réduit ?

Sur le sujet particulier du recouvrement des créances patrimoniales, question technique d'organisation de la mission, nos élus se sont abstenus.

Néanmoins, s'agissant plus largement du SDE d'Etampes, la CGT Finances Publiques a souligné le manque d'effectifs et le fait que ce service comprendra beaucoup d'agents qui ne connaissent pas l'enregistrement, la majorité des collègues des pôles enregistrement n'ayant pas suivi la mission, et pour cause (éloignement de Corbeil et Palaiseau)... quel gâchis de compétence, pour gagner quelques suppressions d'emplois au détour du regroupement, et des espaces libérés qui seront bien vite remplis par d'autres services regroupés ou restructurés !

La CGT Finances Publiques a demandé des précisions sur l'encadrement des 2 futurs secteurs d'assiette du SIP de Massy compte tenu des problèmes actuels dans l'organisation des secteurs que nous ont fait remonter les agents. Pour la

direction, cette nouvelle organisation (1 B à la tête de chaque secteur) devrait permettre un meilleur pilotage des secteurs. Nous avons souligné que cette fusion de secteurs résulte des suppressions d'emplois qui ont affecté le SIP de Massy. Nous resterons attentifs à la situation du SIP, et à cette réorganisation.

Quant au budget de la DDFIP, sa présentation pouvait laisser penser que le prévisionnel était en augmentation ! Que nenni bien sûr !

La dépense (2017) de gardiennage étant en diminution, la direction a justifié cette baisse par le fait que 2016 était une année dense en matière de sécurité, et que cette dépense post-attentat était alors prise en charge par l'administration centrale, ce qui n'est plus le cas pour 2017. Nos élus ont insisté sur le fait que l'affluence sur le site de Corbeil est permanente et justifie la présence d'un vigile (comme pour d'autres sites de la DDFiP!).

Nous avons voté contre ce budget en baisse.

En points divers, **la direction a enfin répondu à notre demande exprimée dans la liminaire, à savoir l'ASR** (Adaptation des Structures du Réseau - en bref les restructurations et fermetures à venir !).

Ont été annoncés :

☞ La fermeture de la trésorerie de Viry-Châtillon avec transfert du recouvrement de l'impôt des particuliers au SIP de Juvisy, et l'activité SPL à la trésorerie de Grigny.

☞ La spécialisation SPL de la trésorerie de Grigny, le recouvrement partant à Evry, avec un ajustement des périmètres du SIP et du SIE de Corbeil vers le SIP et le SIE d'Evry.

☞ Le regroupement des trésoreries hospitalières, commencé dans le nord du département, devrait se poursuivre, dans l'attente des décisions de l'ARS (Agence Régionale de santé) s'agissant de l'Etablissement de santé Barthélémy Durand géré par la trésorerie d'Etampes collectivités.

☞ La fusion des SPF de Corbeil est envisagée avec l'implantation d'un SPF unique à Corbeil en 2020, après fusion des bases Fidgi. Mais la direction veut en amont harmoniser le pilotage des trois SPF et mettre en place un accueil commun.

La CGT Finances Publiques a demandé quel(s) service(s) occuperaient au 1er septembre les locaux libérés par le pôle enregistrement à **Corbeil 21 Bis**, car dans la conjoncture actuelle, il n'apparaît pas pensable qu'ils ne se remplissent pas très vite ! Ben pour le coup, c'est nous qui irions trop vite !!! La DDFiP a d'autres chantiers à régler (Arpajon, Etampes), donc pas avant 2019.

S'agissant du SIE de Corbeil, nos élus ont demandé quelle serait la configuration de l'accueil, rappelé la nécessité d'un espace pour l'accueil primaire, d'un box pour l'accueil secondaire, et demandé s'il y aurait un transfert du service de la comptabilité ?

La direction a confirmé le transfert de l'accueil et du service comptabilité au RCH, l'organisation devant être étudiée avec le nouveau responsable du service.

La direction a également annoncé que le service facturier du Ministère de la Justice sera déployé à Evry au 1er avril 2019. Une partie des missions exercées par la division des comptes et opérations de l'Etat (DOCE) sera prise en charge par ce nouveau

service qui sera composé de 14 emplois provenant à 50% d'un transfert du Ministère de la Justice (plateforme de Savigny, si les agents suivent !) et 50 % de la DGFIP (service de la Dépense de Mazières).

Enfin, face aux difficultés rencontrées par le service du PRS, la direction a indiqué que le protocole qui lie le PRS aux autres services va être revu afin de rééquilibrer la répartition des travaux, notamment pour les dossiers des particuliers, avec révision du seuil de basculement au PRS mais aussi une réattribution à la direction de dossiers complexes. Un examen du stock va être engagé.

COMPTE RENDU DU CHSCT DU 14 JUIN 2018

Le CHS-CT (Comité Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail) de la DDFiP de l'Essonne s'est réuni jeudi 14 juin dernier.

Rappelons que seul son Président, Le Directeur Départemental des Finances Publiques en l'occurrence, est décideur dans cette instance : en revanche, seuls les Représentants du Personnel y jouent un rôle délibératif sanctionné par un vote consultatif.

Les représentants de la DDFiP y siègent régulièrement et sont entendus pour documenter le débat. Exceptionnellement, des experts sont mandatés pour éclairer les débats par les uns et les autres, qu'ils soient recrutés en interne ou à l'extérieur de notre administration ;

Enfin, les agents placés directement sous l'autorité du Cabinet du Premier Ministre y sont chargés, au quotidien, du Secrétariat, de l'Animation, de l'Assistance, de la Médecine de Prévention, et de la surveillance du respect de la Législation en la matière par l'intervention de l'ISST (Inspecteur Santé et Sécurité au Travail).

La diversité des intervenants ainsi que la complexité de certains sujets peut expliquer l'apparente lenteur des débats et prises de décision : lorsqu'un problème est soulevé, nous veillons à ce que les budgets de la Direction (local) et du CHS-CT (interministériel déconcentré) oeuvrent mutuellement pour engager ou poursuivre les dépenses vraiment nécessaires.

Pour illustrer cette diversité, l'ordre du jour de la dernière réunion plénière du 14 juin prévoyait notamment la mise en oeuvre des plans pour l'installation du SDE à Etampes, les réponses apportées par la DDFiP au rapport de visite effectuée sur l'initiative de l'ISST à la Trésorerie de La Ferté-Alais qui s'est tenue le 27 mars dernier, celles apportées au rapport de visite de la Délégation des représentants du Personnel et de la DDFiP au CFP de Juvisy le 17 octobre 2017, le point sur les Fiches de signalement remontées, les accidents de service, la synthèse des Registres Santé et Sécurité au Travail, le suivi des exercices d'évacuation et enfin les questions diverses.

Les Représentants du Personnel du CHS-CT, sans nier le contexte très contestable de sa création, ont ainsi approuvé à l'unanimité les plans du futur SDE d'Etampes réalisés avec un soin particulier.

Des modifications de détail y seront apportées au fil de l'eau, puis "in vivo" par l'encadrement et les agents pour permettre l'accueil de l'ensemble des agents sur le plateau : notamment des travaux à réaliser au niveau de la zone d'accueil avec création d'un box, surélévation de la banque d'accueil, création d'un sas et insonorisation du mopieur et de son local.

Face à nos inquiétudes sur la faible surface disponible pour chaque agent, la DDFiP nous a rassurés en intégrant dorénavant et déjà au projet des places supplémentaires libres.

En réaction à des interventions à répétition et à l'inconfort généré pour l'ensemble des agents, le CHS-CT approuve également sur son budget le remplacement complet des robinets thermostatiques de chauffage sur les sites des 21 bis et du 75 rue Féray à Corbeil.

Un accent particulier a été mis par nos représentants sur l'importance des formations relatives à la prévention des risques routiers pris par les agents dans le cadre de la mobilité professionnelle et des déplacements domicile-travail.

Les recommandations formulées par l'Ergonome du Ministère pour l'Accueil et la Caisse du 21 bis rue Féray (suite à sa visite du 15 novembre dernier en période de pointe) seront mises en oeuvre concrètement par la prolongation des parois vitrées entre guichets, le cloisonnement entre zones d'attente et de réception, la pose de mousse acoustique, de revêtements de sol et muraux, l'intégration de solutions décidées localement par les agents et l'encadrement viendra compléter ces travaux rendus nécessaires par les nuisances observées.



Suite au rapport de visite par l'ISST du site de La Ferté-Alais, la DDFiP indique que la salle de repos et le local ménage ont été mis en place, les travaux sur la sécurisation des marches extérieures réalisés, ainsi que les prestations de nettoyage du local cuisine.

Malgré l'envoi de lettres de mise en garde par la DDFiP aux personnes fautives, nous déplorons que certains chefs de services bloquent (ou dissuadent de) la transmission des fiches de signalement qui devraient toutes remonter à l'Assistant de Prévention.

Notons enfin, suite à l'intervention de nos représentants, qu'une réflexion est en cours pour redéfinir l'emplacement des caméras de surveillance placées dans des bureaux inaccessibles en cas d'absence des responsables.

COMPTE RENDU DU CTL DU 06 JUILLET 2018

A l'ordre du jour de ce CTL, pas moins de 16 points que la direction entendait « expédier » en ½ journée !

Une intervention intersyndicale a permis rapidement de ramener la direction à la raison afin de consacrer le temps nécessaire à chacun des points de l'ordre du jour.

- 1- Projet de fermeture de la trésorerie mixte de Viry Châtillon au 01/01/2019 (pour avis)
- 2- Projet de transfert de l'activité de recouvrement de la trésorerie de Grigny vers le SIP d'Evry au 01/01/2019 (pour avis)
- 3- Ajustement du périmètre de l'assiette de l'impôt du SIP de Corbeil suite au transfert de la commune de Grigny (pour avis)
- 4- Ajustement du périmètre de l'assiette et du recouvrement de l'impôt du SIE de Corbeil suite au transfert de la commune de Grigny (pour avis)
- 5- Fusion des secteurs d'assiette au SIP de Yerres (pour avis)
- 6- Fusion des secteurs d'assiette au SIP d'Etampes (pour avis)
- 7- Modification des horaires d'ouverture au public des sites d'Evry, de Palaiseau et de Viry Châtillon (pour avis)
- 8- Mise en place de la caisse unique sur le site d'Arpajon (pour avis)
- 9- Mise en place de l'accueil personnalisé sur rendez-vous au CDIF de Corbeil (pour avis)
- 10- Modification du règlement intérieur de la trésorerie municipale d'Arpajon (pour avis)

11- Bilan 2017 de la formation professionnelle – Présentation du plan local de formation 2018 (pour avis)

12- Rénovation de l'accueil du site des Mazières, présentation de la démarche (pour information)

13- Travail à distance en matière de contrôle fiscal – Mise en place d'un partenariat avec la DDFIP du Loiret (pour information)

14- Tableau de bord de veille sociale (pour information)

15- DUERP – Programme annuel de prévention (pour information)

16- Points divers

S'agissant de la fermeture de Viry, la CGT a informé ou rappelé à la direction qu'elle ne se faisait pas avec l'aval de la commune qui a mis en ligne une pétition contre la fermeture de ses services publics, dont la trésorerie.

Des 11 emplois de Viry seulement 6 emplois « ont vocation » à être transférés à Grigny (2B, 1C) et à Juvisy (2B, 1C)...comme d'habitude, évaporation naturelle d'1A+ et d'1A, et des agents qui n'ont pas trop envie de suivre la mission ! Les conséquences pour les services qui auront le transfert de charges sont évidentes : toujours plus de boulot ! Mais faut faire des économies, c'est 81 642 € de loyer gagné par la DDFiP, au prix d'une dégradation des conditions de travail des agents !

Consécutivement à cette opération :

↳ Grigny se spécialise SPL et la valse des transferts suit (ou pas !) : le recouvrement des impôts des

particuliers part au SIP d'Evry (théoriquement 1B, 1C)

↳ Deux ajustements des périmètres des missions d'assiette et de recouvrement de l'impôt sont effectués au 1^{er} janvier 2019 :

- pour les particuliers de Grigny, transfert de l'assiette du SIP de Corbeil au SIP d'Evry (correspondant à 2C)

- pour les professionnels de Grigny, transfert de l'assiette et du recouvrement du SIE de Corbeil au SIP d'Evry (correspondant à 1B, 1C).

Top pour l'accueil du SIP-SIE d'Evry !!!

Les élus CGT sont intervenus sur la fusion des secteurs du SIP de Yerres (passage de 4 à 3) pour, d'une part, rappeler que les fusions s'accompagnent ensuite de suppressions d'emplois (ce qu'a contesté la direction... on en reparle au prochain CT emploi!), d'autre part souligner l'interrogation d'agents de Yerres quant à la répartition du nombre d'articles par secteur proposée par la direction et qui ne semblerait pas correspondre aux chiffres détenus par le SIP. La direction va vérifier ce point.

Au 1^{er} janvier 2019, les 2 secteurs d'Etampes fusionnent également.

Les élus CGT ont voté contre tous ces points.

La direction a ensuite présenté :

• les modifications d'horaires d'ouverture au public des sites d'Evry-SIP/SIE/PCE (fermeture les mardi, mercredi, jeudi et vendredi après-midi), Palaiseau SIP/SIE et trésorerie de Viry (fermeture les mardi, jeudi et vendredi après-midi)

• le protocole de fonctionnement de l'accueil et de la caisse unique à Arpajon

• la mise en place de l'accueil personnalisé sur rendez-vous au CDIF départementalisé de Corbeil le 1^{er} septembre 2018

• la modification des horaires d'ouverture au public de la trésorerie d'Arpajon qui rejoint le SIP au 29 avenue du Général de Gaulle le 10 juillet 2018 (8h45-12h / 13h30-16h15)

S'agissant de la formation professionnelle, si la CGT a souligné la qualité du bilan 2017 et salué le travail effectué par ce service, nos élus ont marqué leur opposition à l'évolution constante des formations alors que le bilan est extrêmement mauvais (61,77 % de formations validées en 2017 contre 84,82 % en 2016 !). Par ailleurs, nous avons demandé que soit revu un autre point négatif du bilan, s'agissant de la filière GP, puisqu'il est constaté un manque de formateurs et de salles informatiques.

Nos élus se sont abstenus sur ces sujets.

Plusieurs informations étaient à l'ordre du jour de ce CTL :

• La rénovation de l'accueil du site des Mazières : on peut lire dans cette présentation, notamment, que la direction compte « 2 bâtiments distincts et relativement éloignés ». Tiens donc ! L'argument inverse nous avait été présenté lorsqu'il s'agissait de transférer, le plus discrètement possible des représentants syndicaux, des services du 128 champs Elysées aux Mazières, compte tenu de la proximité !!!

Et ce n'est pas tout ! La direction, après s'être auto-congratulée, constate que la « démarche globale de progrès engagée depuis 2010 pour l'amélioration de l'accueil de nos usagers et partenaires ainsi que des conditions de vie au travail des agents »... « se heurte encore à l'inadaptation de la configuration actuelle des locaux de l'accueil ». Pour rappel, la direction n'a rien voulu entendre lorsqu'elle a unilatéralement décidé de fermer la caisse et l'accueil des Mazières, d'installer dans le hall d'accueil une partie des services du Domaine... malgré les protestations largement motivées des organisations syndicales ! La nouvelle recette sera-t-elle plus goûteuse ? à suivre...

• Le transfert de 150 dossiers à fort enjeu au pôle de contrôle à distance d'Orléans (100 provenant du PCR de Palaiseau, 50 pour celui de Corbeil). Ce transfert de compétence d'une partie du contrôle fiscal local préfigure la sortie totale du contrôle des directions territoriales vers des pôles supra-départementaux de contrôle à distance... comme pour d'autres missions : que restera-t-il dans nos directions locales ?

• L'examen du TVBS (Tableau de Bord de Veille Sociale) a permis de constater :

- une augmentation régulière depuis 2 ans du nombre de fiches de signalement de 15 % en 2016/2015, et encore de 15,7 % en 2017/2016 !

- il est notable de remarquer que la direction dans sa synthèse marque une diminution du nombre de périodes de congés maladie de courte durée... quant dans le même temps nous avons pu relever dans le tableau un nombre de jours de congés ordinaires de maladie qui a presque doublé en un an, passant de 8,87 % en 2016 à 15,54 % en 2017, comme le taux d'absentéisme pour maladie qui passe de 12,27 % à 24,68 % ; 42,24 % de demandes de mutations non satisfaites, et un nombre d'emplois non pourvus à l'issue des mutations qui augmente aussi (30,51 %) !

En questions diverses, la CGT est intervenue sur le contrôle fiscal, par le biais d'une interpellation.

« En question diverse nous voulons souligner la situation du contrôle fiscal à la DDFIP de l'Essonne qui pose des questions de fond quant au devenir du contrôle fiscal, du travail des agents, de la qualité des travaux réalisés, de l'intégrité des agents.

En 2016, les cadres A des pôles CE sont passés de 3 à 5 vérifications à rendre.

En 2018, les vérificateurs ont vu leur objectif de rendu de dossier, en cours d'année, passer de 13 à 15, alors que quelques années auparavant l'objectif était de 12 dossiers par agent.

Les vérificateurs ont été surpris, décontenancés du nouvel objectif, annoncé en début d'année. Ils ont dû accélérer leurs travaux dans un contexte où la pression s'est faite de plus en plus pesante pour arriver au nombre de bâtons suffisants.

C'est une évidence que l'état des effectifs en brigade de vérification pose question sur la réalisation du programme. Mais il est clair que les agents en poste paient un lourd tribut aux suppressions de postes. Ils n'en sont pas comptables...mais ils en sont tenus pour responsables puisque l'objectif ne fait que monter !

La note DG sur les orientations du contrôle fiscal de décembre 2017 laisse rêveurs de nombreux vérificateurs. Le CSP en brigade, le contrôle ciblé sont des orientations envisagées pour alourdir l'objectif des brigades et l'objectif individuel...

A la DDFIP de l'Essonne, les contrôles ciblés, les CSP en brigade, les Examens de Comptabilité il faut les chercher ! Y compris quand les CSP sont proposés par les brigades, il arrive qu'ils soient refusés par la division CF parce qu'ils n'entrent pas dans le cadre de la note DG. Il n'y a pas eu d'allègement des travaux des vérificateurs cette année, ou peu être à l'extrême marge, pour un objectif bien majoré en cours d'année.

Aujourd'hui, ce n'est pas un euphémisme de dire que les vérificateurs sont las, fatigués, certains épuisés, qui renoncent, qui veulent abandonner la mission ou qui craquent !

Nous avons des vérificateurs qui perdent leurs repères, qui ont de plus en plus de mal à comprendre leur mission avec des CSP à réaliser qui ne devraient pas relever de leur compétence, des opérations ciblées qu'ils ne savent pas par où cibler, des procédures pseudo-allégées qui ont peu à voir avec du contrôle fiscal de qualité, des indicateurs qu'il devient difficile à atteindre au regard des objectifs quantitatifs, un nombre de vérification à réaliser avec la volonté d'augmenter le nombre de vérifications de comptabilités informatisées qui accroît la charge de travail pour chaque dossier, tout en augmentant l'objectif global et donc individuel alors que le nombre d'interventions sur place par vérification est déjà souvent incompressible, des arrêts maladies qui ne sont pas comptabilisés à leur juste mesure pour évaluer le nombre de dossiers à défalquer de l'objectif global.

Les agents en fonction se posent de nombreuses questions sur le devenir du contrôle fiscal, sur l'accomplissement de leur mission, sur les objectifs à venir, sur leur devenir au sein de la DGFIP.

Nous voulons savoir ce qu'il en est du contrôle fiscal dans le contexte actuel.

- *Quels vont être les objectifs à venir, déclinés individuellement, alors que les agents sont déjà épuisés sur un objectif de 15 dossiers par agent ?*

- *Quel est l'intérêt de réaliser du CSP en brigade alors que cela relève plus des travaux de services d'assiette que de services de vérification. D'autant quand le CSP d'initiative est refusé par la division du CF ?*

- *Comment les vérificateurs peuvent-ils réaliser leur programme quand on leur augmente sans cesse le nombre de vérifications à réaliser (et l'inquiétude des agents est réelle sur l'objectif de 2019) avec un nombre d'interventions déjà incompressibles ?*

- *Quel est le devenir du contrôle fiscal au sein de la DGFIP ? »*



A la fin d'une intervention, façon grand oral, au cours de laquelle le directeur nous a exposé les multiples mesures, projets de lois en cours d'examen, celui-ci n'a pu que conclure que le contrôle fiscal avait toute sa place à la DGFIP.

« Les orientations du contrôle fiscal sont fixées au sein de la DGFIP. »

Cette réponse nous laisse dubitatif quand le rapport CAP 2022 indique que « pour les contrôles auxquels les entreprises sont soumises, il faut rationaliser et mieux coordonner en mutualisant davantage et allant vers un guichet unique pour certains types de contrôles. La cohérence des contrôles, leur priorisation, leur pertinence, leur sécurisation et leur acceptation par les usagers seraient à l'évidence mieux assurées si une seule structure était chargée de leur coordination. »

Par ailleurs, dans la sphère du CF, on est passé de la logique du bâton à la logique du point d'impact.

Voilà qui change la nature du contrôle !: De 13 bâtons à 15 points d'impacts, voilà qui change la donne !

Les requêtes MRV (data-mining) doivent représenter 20 % des contrôles... Cette donnée est incontournable. Voilà la solution pour assurer un contrôle de qualité ! Et puis... C'est un objectif incontournable !

Dans les Directions en avance sur la DDFIP de l'Essonne pour les vérifications engagées au titre des requêtes MRV, les vérificateurs sont confrontés à des résultats data-catastrophiques.

Autant faire du contrôle plouf, plouf ... ce sera toi qui sera contrôlé !

Au regard de l'obligation de 20 % de dossiers à contrôler au titre des requêtes MRV, il serait bon que la Direction se penche sur la question de la connaissance du tissu fiscal...

En effet, je requête, tu requêtes... et ils fraudent tranquillement !

Et puis, il n'y a pas lieu de s'affoler, nous sommes, en 2018, en année de transition !

Sauf que l'année de transition n'a valu que pour la direction, qui a imposé 15 dossiers par vérificateurs, mais pas aux vérificateurs qui n'ont rien pu transiger !

Nous avons conclu que nous ne pouvions être d'accord...mais si au moins nous avons pu faire réfléchir la Direction !

Enfin nos élus ont demandé des renforts supplémentaires au pôle enregistrement de Corbeil car les agents subissent la pression de la mise en place du SDE, un retard important devant être résorbé.

Nous avons redit la souffrance des agents au travail, des services et des agents qui craquent, un management qui pose problème sur au moins deux sites... la direction nous dit qu'elle est attentive à des situations : mais doit-on arriver à comptabiliser les services où il y a le plus de burn-out pour y mettre alors des renforts ?! Certes, la direction a répondu positivement à des interventions individuelles ou collectives d'urgence. Mais ces situations sont de plus en plus fréquentes, alors que nous avons noté un durcissement de la direction vis-à-vis d'agents en difficultés souvent avec leur hiérarchie.

Nous avons redemandé que le directeur fasse remonter au Directeur Général la situation des services et des agents de l'Essonne !

CAP LOCALES

Les Commissions Administratives Paritaires locales ont été convoquées fin du mois de juin pour les affectations locales et les appels de Comptes rendus d'évaluations professionnelles.

CAP Locales d'affectation

Après plus de 250 suppressions de postes depuis 2010 sur nos deux filières, les CAPL d'affectation sur l'Essonne se traduisent par des sous affectifs qui ne vont qu'accentuer les difficultés de chacun.

	Tagerfip	Effectif net	Ecart
Cadres A	240,0	216,2	-6,5
Cadres B	546,0	486,0	- 34,8
Cadres C	395,0	297,0	-28,8

Les services ne tiennent plus que par les ALD et les EDR.

Et la politique de destruction des règles de mutation en vigueur à la DGFIP pour les agents de catégorie A, B et C ne pourra que compliquer la situation dans les services.

Pour le mouvement 2018 c'est :

↳ L'allongement du délai de séjour de 1 à 2 ans entre deux mutations, sauf situations de rapprochement familial ;

↳ La suppression du mouvement de mutation complémentaire pour la catégorie C.

A partir de 2020 ce sera :

↳ La remise en cause de l'affectation RAN/missions/ structures dès le mouvement national qui relèverait d'un mouvement local : ce sera l'affectation au département pour tout le monde et la suppression du zonage pour les gros départements !

↳ L'allongement du délai de séjour à 3 ans en 1ère affectation et lors de promotions dans une autre catégorie, à l'exception du rapprochement familial.

CAP Locales d'appels de notation

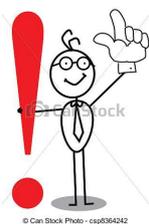
Concernant l'entretien professionnel, la CGT rappelle son opposition à l'existence d'un recours obligatoire à l'autorité hiérarchique qui empiète sur les compétences des CAP Locales. Cette opération rajoute un obstacle qui complexifie les démarches des collègues.

La CGT revendique un système de notation basé sur des critères objectifs permettant une réelle reconnaissance de la valeur professionnelle et établi sur la base de la détention d'un grade et d'un échelon et non sur une quelconque comparaison des agents entre eux. La notation de carrière doit reposer sur une note chiffrée et une appréciation littérale.

Cette année, ce sont 10 dossiers qui ont été examinés lors des CAPL de recours (1 dossier cadre A, 5 dossiers cadres B, 4 dossiers cadres C).

Les élus CGT ont été mandatés pour défendre 4 dossiers.

Les CAP locales de recours nous ont permis de rattraper la situation de collègues, soit sur le profil croix, soit sur les appréciations.



Appel à candidature pour les listes d'aptitude
aux grades de contrôleur et d'inspecteur des finances publiques année 2019
Date limite : 10 septembre 2018 !
(Modalités de dépôt des candidatures sur Ulysse 91)
Pour toute question, prenez contact avec un élu CGT Finances Publiques !

IMPORTANT



Du 29 novembre au 6 décembre prochain, nous serons invités à voter aux élections professionnelles pour élire nos représentants au niveau national et local.

Pour que nos élus puissent continuer à porter et défendre vos revendications, en toute transparence comme nous le faisons régulièrement avec les compte-rendus publiés dans l'Étincelle, donnez votre voix à la CGT !



NE RESTEZ PAS ISOLÉS - Syndiquez-vous à la CGT !

Les militants et toutes les informations de notre section sur notre site internet :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/91/>

Contact : cgt.ddfip91@dgfip.finances.gouv.fr